

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTREMER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Le Ministre

Paris, le 28 MAR. 2012

Messieurs les préfets,

L'inspection générale de l'administration (IGA) vient de remettre son rapport sur le devenir de la base d'avions de la sécurité civile (BASC) aujourd'hui implantée à Marignane.

Sa lecture m'a confirmé qu'une relocalisation envisagée sur Salon-de-Provence, en zone inondable, était inappropriée et relativement coûteuse. Par ailleurs, le maintien sur Marignane nécessite des investissements importants sans résoudre les contraintes actuelles d'un site très vieillissant, exigu, sans possibilité d'extension, et pénalisant de plus en plus le développement économique de l'aéroport de Marseille-Provence mais également de la société Eurocopter.

C'est pourquoi j'ai décidé d'orienter la réflexion vers une installation, de la BASC sur le site aéroportuaire de Nîmes-Garons au regard du dossier technique, financier et industriel présenté, considéré comme le meilleur par l'IGA.

Néanmoins, il me semble nécessaire d'approfondir les conditions d'accueil et d'installation de la BASC sur Nîmes-Garons par quelques études complémentaires.

Monsieur Hugues BOUSIGES Préfet du Gard

Monsieur Jean-Paul KIHL Préfet Directeur général de sécurité civile et de la gestion des crises Tout d'abord, il est impératif de définir les meilleures conditions d'un transfert de la propriété de la parcelle susceptible d'accueillir la BASC entre le ministère de la défense et le ministère de l'intérieur.

De plus, je vous demande de prendre contact avec le syndicat mixte gérant la plateforme aéroportuaire pour définir les conditions juridiques susceptibles d'être scellées au travers d'une convention.

Vous veillerez également à faire émerger plus précisément l'accompagnement financier et matériel que les collectivités locales seraient prêtes à consentir pour favoriser l'installation de la BASC.

Je souhaite de plus qu'un plan d'accompagnement social détaillé pour l'ensemble des personnels travaillant sur la BASC soit étudié afin d'être présenté, le moment venu, aux agents de la BASC.

Enfin, vous sensibiliserez le sénateur-maire de Nîmes, et président de l'agglomération de Nîmes, sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre en œuvre une cellule d'accueil destinée à faciliter l'arrivée des agents de la BASC, tant du point de vue de l'emploi pour les conjoints, que du logement ou de la scolarisation des enfants.

Vous voudrez bien rendre compte de l'avancée de vos travaux auprès de mon cabinet et me signaler les difficultés éventuelles.

Ce n'est qu'au terme de ces démarches que je prendrai une décision de principe.

Je sais pouvoir compter sur votre implication afin de faire émerger une véritable base de sécurité civile dans le département du Gard.

Je vous prie de croire, messieurs les préfets, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Claude GUÉANT